ART. 27 N° II-2968

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º II-2968

présenté par

Mme Trouvé, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 27

ÉTAT B

Mission « Économie »

ART. 27 N° II-2968

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	0	20 000 000
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégies économiques	20 000 000	0
Financement des opérations patrimoniales en		
2023 sur le compte d'affectation spéciale «	0	0
Participations financières de l'État »		
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de renforcer le financement de l'économie sociale et solidaire en développant l'apport de garanties bancaires publiques aux acteurs de l'économie sociale et solidaire.

En effet, l'un des besoins identifiés par les organisations faîtières du secteur concerne tout particulièrement la facilitation de l'emprunt bancaire pour les entreprises de l'ESS, en particulier à deux moments charnières des projets : la création, et le changement d'échelle après une phase d'expérimentation réussie. Cela concerne tout particulièrement les coopératives et les sociétés commerciales de l'économie sociale et solidaire.

L'économie sociale et solidaire représente selon le ministère de l'économie lui-même 10 % du PIB et près de 14 % des emplois privés en France. Ce sont des emplois de qualité, non délocalisables, qui fabriquent du lien social et de la qualité de vie.

L'ESS concerne en tout 2.7 millions d'emplois, dont plus de 60% de femmes, dans plus de 200 000 entreprises.

Pourtant les moyens dédiés à l'action n°4 du programme 305 "Stratégies économiques" restent stables cette année, marquant ainsi un recul relatif alors que le budget de la mission augmente de plus de 3%. Nous proposons donc de renforcer l'action 04 "Economie sociale et solidaire" du Programme 305 "Stratégies économiques" pour permettre de développer l'apport de garanties bancaires publiques aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, telle que celles proposées dans le cadre de la Garantie Impact opérée par France Active (BPI France).

En raison des contraintes de recevabilité financière au titre de l'article 40 de la Constitution de la Vè République, le présent amendement procède au mouvement de crédits suivant :

ART. 27 N° II-2968

- Il abonde de 20 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action
04 "Economie sociale et solidaire" du programme 305 Stratégies économiques.
- Il minore de 20 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action
07 – Développement international des entreprises et attractivité du territoire du programme 134
Développement des entreprises et régulations.